



MAIRIE D'EVECQUEMONT

CONSEIL MUNICIPAL du 5 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 5 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'EVECQUEMONT, légalement convoqué en date du mardi 29 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Etaient présents : M. T.ANDRO, Mme B.ASSAUD, M. JC.BARRAS, Mme S.BELLARD FARRELL, M. V.BRACQUART, Mme E.BRAY, Mme C.CAUBET, Mme S.CORNU, M.FURNAL, M. L.HABIB DAHOU, M. C.JEAN ANGELE, Mme N.LARRIVE, M. T.LADREYT,

Pouvoirs : M. N.HERNANDEZ a donné pouvoir à M. C.NICOLAS

Mme S.BELLARD FARRELL est élue secrétaire de séance..

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu du conseil du 04/09/2020

Finances et RH

2. Acquisition d'un véhicule pour la commune à titre gratuit,
3. Autorisation pour signer un contrat Application Intramuros (ADICO)

Organisme

4. Désignation de 2 délégués représentants la commune au sein de l'Association pour le Développement et l'innovation numérique des Collectivités (ADICO)

Travaux

5. Création d'un abri bus à l'angle de la rue du Bouquet et de la rue de Chollet

Points divers

- Projet de logement parking Louis Marie Dubois

1. Approbation du compte rendu du conseil du 04/09/2020

Le compte rendu du conseil du 04/09/2020 a été approuvé à l'unanimité

2. Acquisition d'un véhicule pour la commune à titre gratuit

Dans le cadre de l'opération de don de véhicules lancée par le Département des Yvelines le 22 juillet 2020, la commune s'est portée candidate afin d'acquérir à titre gratuit une Renault Clio 5 places.

Notre candidature a été retenue et le Département nous a attribué une Clio immatriculée CZ 405 PR dont la date de mise en circulation est le 16/10/2013.

Pour cela il est demandé au conseil de donner son avis sur le don de ce véhicule et d'autoriser le Maire à signer la convention de don avec le Département.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant la nécessité de remplacer notre véhicule communal vieillissant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTÉ** le don du véhicule Renault Clio C5 immatriculé CZ 405 PR,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de don avec le Département

3. Autorisation pour signer un contrat Application Intramuros (ADICO)

La Commune d'Evécquemont souhaite bénéficier d'une application mobile « Intramuros » afin de relayer toutes les informations qu'elle souhaite mettre en avant auprès des épiscomontois ayant téléchargé ladite application.

L'adhésion à ce système de communication se fait via la création d'un compte relié à une plateforme sécurisée permettant de procéder à l'alimentation du contenu. La formation sera assurée par l'ADICO et la maintenance par la société « Intramuros ».

VU L'exposé du Maire ;
VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;
VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Considérant la nécessité d'avoir un outil de communication actuel afin d'informer les administrés en temps et en heure ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat « Application Intramuros » avec notre prestataire informatique ADICO

4. Désignation de 2 délégués représentants la commune au sein de l'Association pour le Développement et l'innovation numérique des Collectivités (ADICO)

Considérant l'adhésion de la Commune à l'ADICO ;
Considérant la nécessité, suite au renouvellement des Conseils Municipaux, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant afin de représenter la commune au sein de l'ADICO (Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités) ;
Considérant que le mandat des nouveaux représentants de la commune d'Evécquemont ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Conseil municipal ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération d'adhésion à l'ADICO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DESIGNE, à l'unanimité** :

- Monsieur Thierry LADREYT, en qualité de délégué titulaire ;
- Monsieur Jean-Christophe BARRAS, en qualité de délégué suppléant

5. Création d'un abri bus à l'angle de la rue du Bouquet et de la rue de Chollet

Monsieur le Maire rappelle qu'initialement il y avait un abri bus à l'aire d'arrêt de transport en commun du bouquet (angle de la rue du Bouquet et de la rue de Chollet) afin de permettre aux collégiens et administrés d'être protégés en toute saison pour attendre le bus.

Chaque année le Département des Yvelines répartit le produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 Habitants en vue de la réalisation d'aménagements concernant les transports en commun ou la sécurité routière aux abords des établissements scolaires.

Pour l'implantation d'un abri bus il octroie une subvention de 80% de la dépense HT, sachant que le plafond HT subventionnable par an et par commune est de : 13 200 € HT.

Ce jour, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'implantation d'un abri bus au Bouquet et d'autoriser le Maire à solliciter du Conseil départemental, pour l'année 2020, une subvention en vue de l'aménagement de l'aire d'arrêt de transport en commun existante.

- Coût des travaux susnommés : 3 550.00 € HT – soit 4 260.00 € TTC
- Montant de la subvention :2 840.00 €
- **Reste à charge communal : 710.00 € HT – soit 1 420.00 € TTC**

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la Commission Travaux,
VU l'exposé du Maire ;

Considérant la nécessité d'implanter un abri bus au point d'arrêt du Bouquet fréquenté par nos collégiens ;

Points Divers

- **Projet de logement parking Louis Marie Dubois**
Monsieur le Maire informe le conseil que le bâtiment situé au fond du parking Louis-Marie DUBOIS va être restauré pour créer 3 logements avec des stationnements en rez-de-chaussée. La commune a prévu de lancer le marché en 2021.
- **Application Intramuros**
Pour information l'installation coûte 200.00 € TTC + l'abonnement mensuel compris entre 10.00 € et 20.00 € TTC.
- **Abri bus**
Prévoir un affichage indiquant le montant de l'amende si dégradation.
- **Dépôts sauvages**
La gestion des dépôts sauvages a coûté à la commune 7 500.00 € TTC en 2ans.

Questions du public

M. P.HERBAULT se plaint du bruit occasionné par certains voisins rue de Chollet pendant l'été et la nuit, il a mentionné que certains élus sont concernés.

Il aimerait savoir quand sera rebouché le trou occasionné par la SAUR devant l'entrée de la ferme du Vieux Colombier

Monsieur le Maire l'informe qu'il va organiser une réunion entre voisins pour éviter que cela se reproduise l'été prochain.

En ce qui concerne le trou à l'entrée du Chemin rural n°5, la demande d'intervention a été faite via la CU GPS&O et nous attendons l'intervention.

Monsieur G.STUBER signale qu'un voisin possédant un terrain en face de chez lui y avait installé une caravane et un véhicule utilitaire malgré l'interdiction due à la situation de cette parcelle en zone EBC et rouge du PPRn. Depuis, la caravane a été retirée mais reste le véhicule et un abri (4 poteaux et un toit en tôles) a été construit sans autorisation.

Monsieur le Maire l'informe qu'il va reprendre rendez-vous avec la propriétaire pour lui rappeler le règlement et s'il n'y a pas de résultat il dressera un procès-verbal.

Madame C. BREMENT signale qu'il y a un trou ruelle du Pressoir.

Fin du conseil à 21h45

Prochains conseils : vendredi 20 novembre

Membres du Conseil	SIGNATURES
Christophe NICOLAS	
Béatrice ASSAUD	
Jean-Christophe BARRAS	
Nolwenn LARRIVE	
Thierry LADREYT	
Sylvie BELLARD FARRELL	
CATHERINE JEAN ANGELE	
THIERRY ANDRO	
Vincent BRACQUART	
Lakdar HABIB DAHOU	
Sandrine CORNU	
Michel FURNAL	
Eugénie BRAY	
Chrystelle CAUBET	
Nicolas HERNANDEZ	a donné pouvoir à M. C.NICOLAS